



## CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD

*Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord*

*Secrétariat du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord*

### COMPTE-RENDU de la commission spécialisée « Ressources non biologiques » réunie à Rouen le 10 novembre 2015

La commission spécialisée « Ressources non biologiques » du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord (CMF MEMNor) s'est réunie le 10 novembre 2015 à Rouen à la préfecture de région Haute-Normandie. Le secrétariat du CMF MEMNor remercie les membres de la commission spécialisée pour leur présence (liste in fine) et introduit les points à l'ordre du jour. Un tour de table est effectué.

#### **Point 1 - Élection du président de la commission spécialisée « Ressources non biologiques »**

*Présentation par Monsieur HOUETTE (DIRMer MEMNor/MCPM) du rôle du président de la commission spécialisée, de la procédure d'élection et des candidatures exprimées (Procès verbal d'élection en annexe 1).*

Le secrétariat du CMF MEMNor constate la seule candidature de Madame PAPORE, représentant l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, à la présidence de la commission spécialisée « Ressources non biologiques ».

Madame PAPORE est élue présidente de la commission spécialisée « Ressources non biologiques » à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 8 voix.

#### **Point 2 - Projet de guide méthodologique sur la planification de l'espace maritime**

*Présentation par Monsieur HOUETTE (DIRMer MEMNor/MCPM) du projet de guide (Présentation en annexe 2).*

Monsieur HOUETTE rappelle que le projet de guide vise à établir une méthode d'élaboration de la planification de l'espace maritime commune à toutes les façades maritimes, et en particulier dans l'optique de l'élaboration des documents stratégiques de façade (DSF). La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche ont demandé, le 20 octobre 2015, aux préfets coordonnateurs de la façade MEMNor d'élargir la concertation précédemment menée et qui avait conduit la commission permanente du CMF MEMNor à rendre un avis le 7 octobre 2015, en vertu du mandat qui lui avait été délégué par l'assemblée. Cet avis enrichi des observations et propositions des commissions spécialisées devra être adressé au ministère avant la fin du mois de janvier 2016. Les contributions des cinq commissions spécialisées à l'avis figurent en annexe 3 du présent compte rendu.

Madame BARBIER (France nature environnement) rappelle son intervention, déjà effectuée dans les commissions spécialisées « Transports maritimes et infrastructures portuaires » et « Milieu vivant », sur la

notion d'acquisition de connaissances à mener le plus en amont possible.

Monsieur COSTARD (comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord) observe que le sujet de la production d'énergie marine renouvelable mériterait un focus particulier dans cet avis.

Monsieur PEYSSON (syndicat des énergies renouvelables) indique que le secteur professionnel qu'il représente est dépendant des objectifs nationaux. Des demandes ont été communiquées par les syndicats (SER, FEE) à l'administration centrale afin de savoir de quelle manière il est possible que les projets futurs puissent être intégrés dans le cadre de cette planification, et ce d'autant plus que le DSF ne sera révisé que tous les 6 ans.

Monsieur HOUETTE rappelle que la réalisation d'un point d'étape intermédiaire à 3 ans avait été demandée par Madame BARBIER dans le cadre des échanges de la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires ».

Madame BARBIER précise que l'aspect évolutif est essentiel puisque le milieu marin est sujet à de plus grandes évolutions que le milieu terrestre. Cet aspect fluctuant doit être pris en considération tout comme le besoin d'acquisition de connaissances, pour une meilleure appréhension des enjeux. Elle appelle l'attention sur l'intérêt d'employer une méthode harmonisée entre les quatre façades maritimes et évitant toute approche cadastrale. Il s'agit, au contraire, de veiller à une approche qui intègre davantage les aspects spécifiques du milieu marin ainsi que les recherches, afin de permettre à des activités de s'exercer conjointement. Les aspects d'effets cumulés, de perspectives de restauration voire de redynamisation des milieux sont également à traiter dès l'élaboration de la situation de l'existant. Des études doivent pouvoir être développées pour les données manquantes. Madame BARBIER met en garde contre l'utilisation de la notion d'évaluation économique des services écosystémiques.

Monsieur HOUETTE rappelle que l'approche retenue n'a pas vocation à cadastrer le milieu marin comme cela a été rappelé lors de l'assemblée plénière du 22 septembre 2015.

Monsieur FRANCOIS (syndicat confédération française des travailleurs chrétiens) soulève le problème lié aux objectifs nationaux pour les différents enjeux et qui ne sont pas encore adoptés. Il demande à ce que l'IFREMER soit associé à tous les niveaux de l'élaboration du DSF. Monsieur HOUETTE répond que cette demande a d'ores et déjà été prise en compte dans l'avis rendu par la commission permanente.

Madame BARBIER pointe un problème sur la façon dont les différents organismes sont orchestrés en vue de proposer leur expertise pour les documents de planification. Elle révèle aussi une incertitude concernant le financement de leur recherche.

Monsieur HITIER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) précise qu'un travail doit être mené sur la mutualisation des expertises avec, par exemple, l'identification d'un organisme pilote.

Monsieur SAINT-CAST (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie) précise qu'un travail est en cours sur l'élaboration d'un programme national d'acquisition de connaissances qui sera indépendant du PAMM. Il rappelle que la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » a intégré l'idée de favoriser une gouvernance locale de ce programme d'acquisition de connaissances.

Monsieur HITIER appelle l'attention sur les risques associés à la notion d'indicateurs. Il explique que certains aspects peuvent être négligés malgré l'existence de ces indicateurs et prend l'exemple de la prolifération des algues vertes qui n'était initialement prévue dans aucun indicateur.

Madame PAPORE indique que la DIRM pourrait être, de part son expérience pour le PAMM, pilote sur la gestion des connaissances acquises. Prenant l'exemple du groupe de travail national sur les granulats marins, Madame PAPORE indique que l'IFREMER dispose de nombreuses données, mais que les acteurs doivent être associés pour leur interprétation de manière à permettre, notamment, de vérifier leur cohérence. Elle demande à ce que leur association à la rédaction des documents de planification de l'espace maritime intervienne le plus en amont possible. Monsieur SAINT-CAST rappelle que le rédacteur du DSF est la commission administrative de la façade maritime (CAF).

Les paragraphes suivants sont proposés : « Elle demande à cet égard que, dès l'étape initiale, les parties prenantes soient associées à la rédaction des documents » ; « s'appuyer sur l'apport de connaissances des organismes techniques et scientifiques les plus appropriés ainsi que celui des usagers ; travailler à la mise

en adéquation des organismes à même de délivrer une expertise et une mutualisation des données recueillies » ; « en intégrant le souci de résilience des milieux ».

### **Point 3 - Etude sur les usages en baie de Seine orientale**

*Présentation par Monsieur LECLERC (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie (DREAL HN) de l'étude et de ses conclusions (Présentation en annexe 4).*

Monsieur LECLERC rappelle que l'étude sur les usages en baie de Seine orientale vise à recenser et spatialiser les usages sur la zone déterminée ainsi qu'à identifier et analyser leurs interactions entre elles. Elle a été validée par la CAF MEMNor le 22 septembre 2015. Il s'agit d'une expérimentation méthodologique en vue de l'élaboration du futur DSF qui associera plus largement les acteurs, en particulier le CMF.

Le secrétariat du CMF invite les membres de la commission spécialisée à axer leurs échanges sur la thématique spécifique des ressources non biologiques qui leur est présentée en séance et précise que des contributions complémentaires pourront être adressées au secrétariat avant la réunion de la commission permanente du 2 décembre 2015.

Monsieur COSTARD demande à ce que les activités de conchyliculture et de pisciculture soient distinguées. Il précise que le SRDAM n'exclut pas qu'une activité aquacole puisse être pratiquée dans un parc éolien. Une interaction est donc envisageable. Monsieur HITIER interroge également sur l'absence d'interactions envisagées dans l'étude entre les énergies marines renouvelables et le site d'Etretrat.

Monsieur LECLERC prend note de cette remarque sur une cumulabilité sous condition possible entre l'aquaculture et l'éolien en phase d'exploitation. Il répond que seules les données sur l'existant ont été prises en compte par l'étude. Celle-ci constitue un document méthodologique d'essai n'ayant pas pour finalité d'être prospectif. Il précise que des éléments de méthodologie issus du travail réalisé dans le cadre de cette étude ainsi que de cette concertation auront vocation à alimenter la méthode d'élaboration du DSF MEMNor.

Madame BARBIER précise qu'une suggestion avait été faite pour qu'un filigrane, précisant que l'étude constitue un document d'essai méthodologique, soit apposé sur le document.

Madame PAPORE demande à ce que soit nuancée la recommandation intitulée : « éviter ou limiter les activités fixes dans les zones préférentielles des activités mobiles » et qu'il soit précisé : « dans le cas où la co-activité n'est pas possible ».

Monsieur PEYSSON observe que la notion de cumulable/non cumulable est essentielle en matière de planification de l'espace maritime.

En ce qui concerne les énergies marines renouvelables, Madame GEISMAR-BONNEMAINS (Robin des bois) demande si la phase de déconstruction est occultée aussi bien à terre qu'en mer. Monsieur LECLERC répond que celle-ci est prise en compte dans la phase travaux, les travaux de construction et de déconstruction induisant des interactions similaires avec les autres usages.

Monsieur FRANCOIS demande si l'étude a pris en compte l'ensemble des usages cumulables au même moment au sein d'un parc éolien. Monsieur LECLERC répond que l'étude n'a pas eu pour vocation de superposer l'ensemble des usages afin d'éviter toute combinaison complexe, mais a eu pour objectif de mettre en perspective les interactions entre deux usages. Il précise que les parcs comprendront des prescriptions particulières pour les usages qui pourront s'y développer.

Monsieur LECLERC indique que les usages fixes ne disposent pas de la capacité de report, d'où l'existence de zones préférentielles pour le bon développement de certains usages. Monsieur COSTARD prend l'exemple du cas du gisement de moules de Barfleur au sein duquel le développement d'énergies marines renouvelables poserait problème.

Monsieur FRANCOIS et Madame PAPORE indiquent que la concertation menée en amont trouve tout son intérêt afin de déterminer si des activités peuvent coexister et éviter ainsi l'instauration de zones préférentielles contestées par les acteurs.

En ce qui concerne les granulats marins, Madame PAPORE observe une limitation dans l'espace et dans le temps de l'opération d'extraction à compter du moment où le navire extracteur est présent sur zone. Elle indique ne pas comprendre pourquoi la notion de « non cumulable » est retenue pour les autres activités.

Monsieur LECLERC répond que l'étude tient uniquement compte du moment où le navire extracteur est présent sur zone. Madame PAPORE demande à ce que cela soit précisé par un *nota bene*.

S'agissant des synergies, Madame BARBIER demande également à ce qu'il soit précisé qu'elles sont développées pour des durées spécifiques.

Madame PAPORE demande à ce que les obstructions marines soient distinguées des épaves classées « bien culturel maritime » et fassent l'objet d'un traitement à part entière. Elle demande également à ce qu'il soit noté « pour mémoire » dans le document, que les activités de clapage et d'extraction peuvent être complémentaires dans la mesure où le clapage sur des zones où les extractions de granulats auraient pu mettre à jour des blocs réduirait les risques de croche pour les arts traïnants.

Le secrétariat invite les membres à adresser sous forme écrite leurs contributions complémentaires sur le fond ainsi que sur la méthodologie employée à l'adresse : [mcpm.dirm-memn@developpement-durable.-gouv.fr](mailto:mcpm.dirm-memn@developpement-durable.-gouv.fr).

#### **Point 4 - Plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord**

*Présentation par Monsieur FOUILLET (DIRMer MEMNor/MCPM) de la finalisation du programme de mesures (Présentation en annexe 5).*

Monsieur FOUILLET rappelle que les travaux de finalisation du programme de mesures en cours permettent de prendre en compte les remarques formulées par l'autorité environnementale et les remarques issues de la consultation ainsi qu'à conformer le document aux exigences de la Commission européenne, et à retravailler sa mise en forme.

Monsieur COSTARD observe que les acteurs bretons souhaitent une cohérence entre les différents programmes de mesures. Il indique que des extractions de sable coquillier sont opérées au nord de la Bretagne et demande dans quelles mesures ces extractions peuvent être catégorisées dans la problématique des granulats marins. Monsieur LECLERC et Madame PAPORE répondent qu'elles sont considérées comme extractions de granulats marins.

A la question de Madame BARBIER sur la bonne prise en compte des risques de submersion dans le cadre du DSF, Monsieur DONVAL (DIRMer MEMNor/MCPM) répond que cet item est prévu par le sommaire socle de la situation de l'existant du DSF MEMNor. Madame PAPORE ajoute que l'Etat fait preuve d'une grande vigilance sur cette problématique des risques de submersion qui est, en outre, traité au sein de chaque dossier relatif aux granulats marins.

#### **Point 5 - Démarches de planification des opérations de dragage**

*En raison des contraintes de temps et de la présence des acteurs les plus concernés par ce sujet aux autres commissions, ce sujet n'a pas fait l'objet d'une présentation ni de discussions en séance (présentation en annexe 6).*

#### **Point 6 - Projet Pegaseas**

*Présentation par Monsieur BENARD (Conseil régional de Haute-Normandie) du projet Pegaseas et des résultats du programme Interreg IVA (Présentation en annexe 7).*

Monsieur BENARD rappelle que le projet Pegaseas est un projet européen de capitalisation visant à promouvoir une gouvernance efficace de l'écosystème de la Manche. Il a été financé par le programme Interreg IVA France (Manche) Angleterre et s'est déroulé du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 28 février 2015.

Il précise que le troisième appel à projets du programme Interreg VA ouvrira mi-février 2016 et se clôturera mi-mars 2016.

Les membres de la commission spécialisée sont invités à consulter les adresses internet des sites du projet Pegaseas (<http://www.pegaseas.eu>) et du programme Interreg VA France (Manche) Angleterre (<https://interreg5a-fce.eu/fr/>).

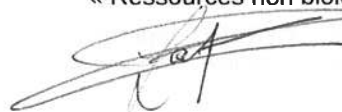
### Conclusion

Le secrétariat du CMF MEMNor remercie les membres de la commission spécialisée « Ressources non biologiques » pour leur présence et leur implication dans les débats et les informe de la transmission, dans les meilleurs délais, d'un compte rendu accompagné des présentations réalisées en séance.

La séance est levée à 13h15.

À Rouen , le 2 décembre 2015

La présidente  
de la commission spécialisée  
« Ressources non biologiques»



Madame Laëtizia PAPORE

**Commission spécialisée « Ressources non biologiques »  
du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord**

**Séance du 10 novembre 2015**

**Liste des participants**

**Présidente de la commission spécialisée**

Madame Laëtitia PAPORE, représentant l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

-----

**Membres présents et représentés**

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Monsieur Benoist HITIER, représentant l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Monsieur Florent MAHE, représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie

Monsieur Joseph COSTARD, représentant le comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord

Madame Laëtitia PAPORE, représentant l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

Monsieur Pierre PEYSSON, représentant le syndicat des énergies renouvelables

Collège des représentants des salariés d'entreprise :

Monsieur Patrick FRANCOIS, représentant le syndicat confédération française des travailleurs chrétiens

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Madame Nathalie GEISMAR-BONNEMAINS, représentant l'association robin des bois

Madame Sylvie BARBIER, représentant l'association France nature environnement

Monsieur Michel MARIETTE, représentant l'association France nature environnement

-----

**Secrétariat du conseil maritime de façade**

Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (Mission de coordination des politiques maritimes) :

Monsieur Vianney HOUETTE

Monsieur Nicolas DONVAL

Monsieur Maxime FOUILLET

Madame Marie-Ange ZAK

-----

**Organismes assistant à la séance**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie :

Monsieur Jérôme SAINT-CAST

Monsieur Nicolas LECLERC

Conseil régional de Haute-Normandie :

Monsieur Simon BENARD